

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

**Excusée** : Mme BOULAIN Anne

**A été nommée secrétaire** : Mme CLASSEAU Evelyne

### 2021-31 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Budget Commune

Madame BOUGEANT, adjointe aux finances, présente au conseil municipal le rapport suivant :  
Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2021.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1			
SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLÉ	RECETTE	DÉPENSES
Chapitre 022	Dépenses imprévues		-200.00€
Chapitre 012 673	Charges exceptionnelles Titres annulés		+200.00€
Chapitre 042 6817	Transferts entre sections Dotations aux provisions		-800.00€
Chapitre 68 6817	Dotations aux amortissements et Provisions Dotations aux provisions		+800.00€
Total décision modificative n°1		0	0
Budget Primitif 2021 - Fonctionnement		1 491 648.38€	1 491 648.38€
Budget Primitif 2021 – Investissement		721 930.65€	721 930.65€

Cette décision est **adoptée** à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/06/2021  
Le Maire

Olivier BARRÉ



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

**Excusée** : Mme BOULAIN Anne

**A été nommée secrétaire** : Mme CLASSEAU Evelyne

### 2021-32 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame BOUGEANT, adjointe aux finances, présente au conseil municipal le rapport suivant concernant le budget Commune :

Le comptable du Trésor nous a demandé d'inscrire en non-valeur des recettes de créances non recouvrables de 2013 à 2019, qu'il n'a pu procéder au recouvrement pour le motif suivant :

- Inférieur au seuil de poursuite
- Poursuite sans effet

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire d'admettre en non-valeur la somme de :

- o 125.42 € à l'article 6541

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADMET**

En non-valeur la somme de 125,42€

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/06/2021  
Le Maire

Olivier BARRÉ



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

**A été nommée secrétaire** : Mme CLASSEAU Evelyne

### 2021-33 – INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE - ANNÉE 2021

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Conformément aux Circulaire N° NOR/INT/A/8700006/C du 8 janvier 1987 et la Circulaire N° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

Les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 citées en référence ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 7 avril 2020, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé en 2021 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Madame THOMINE Marie-Thérèse, domiciliée dans notre commune, assure la fonction de gardiennage de l'Église.

Il vous est proposé :

- de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2021 à 479,86€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE**

Le versement de cette indemnité pour l'année 2021.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/06/2021  
Le Maire

Olivier BARRÉ



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	16

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 14 Contre : 2 Abstentions : 3

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

**A été nommée secrétaire** : Mme CLASSEAU Evelyne

### 2021-34 – TARIFS ALSH EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE POUR 2021 - 2022

Madame BOULAIN, adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires et périscolaires, présente au conseil municipal les nouveaux tarifs ALSH de juillet et des petites vacances scolaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

L'accueil de loisirs intercommunal de l'été 2021 fonctionnera du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet 2021 et du 23 août au 31 août 2021 pour les enfants de 3 à 11/12 ans (enfants scolarisés en cycle maternel et élémentaire) et pour les jeunes de 11/12 ans à 17 ans (après l'entrée en 6<sup>ème</sup>).

#### TARIFS JEUNESSE 12-17 ANS POUR JUILLET 2021 :

Journées jeunes 12-17 ans	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Activités sans prestation	9,90 €	9,90 €	9,60 €	9,30 €
Activités avec prestation	16,45 €	16,45 €	16,05 €	15,75 €

#### TARIFS DES ENFANTS 3-11 ANS POUR JUILLET 2021 :

Journées 3-11 ans	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Journée 9h30-17h30 sans repas	9,20 €	9,20 €	9,05 €	8,85 €

Le temps de garderie du matin et du soir est gratuit pendant les vacances scolaires de juillet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20210609-2021-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2021

Affichage : 09/06/2021

**TARIFS POUR LES MINI CAMPS DE JUILLET 2021 :**

Mini camps juillet 2021	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
MINI CAMPS PITCHOUN 3-6 ANS du 8 au 9 juillet 2021 1 nuitée	63,00 €	63,00 €	60,00 €	57,00 €
MINI CAMPS EQUITATION 7-9 ANS du 19 au 23 juillet 2021 4 nuitées	91,00 €	91,00 €	88,00 €	85,00 €
SEJOUR ITINERANT RADEAU VELO SAC A DOS 10-12 ANS du 12 au 16 juillet 2021 4 nuitées	101,00 €	101,00 €	98,00 €	95,00 €

**TARIFS JEUNESSE 12-17 ANS POUR LES PETITES VACANCES 2021-2022 :**

**Fin août – Toussaint – Février - Avril :**

Journées jeunes 12-17 ans	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Activités sans prestation	gratuite	gratuite	gratuite	gratuite
Activités avec prestation	13,65 €	13,65 €	13,30 €	13,00 €

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - PETITES VACANCES ET MERCREDIS APRÈS-MIDI 2021-2022**

ACCUEIL DE LOISIRS PETITES VACANCES ET MERCREDIS		APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL		
		Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
<b>1/2 Journée</b>	Matinée : 9h – 12h ou Après-midi : 14h – 17h	3,05 €	2,80 €	2,45 €
<b>journée</b>	9h - 17h	6,20 €	5,50 €	4,90 €

ACCUEIL DE LOISIRS PETITES VACANCES ET MERCREDIS		APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL		
		Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
<b>matin</b>	7h15-8h30 : périscolaire 7h30-9h00 : extrascolaire	1,67 €	1,52 €	1,21 €
<b>soir</b>	16h30-17h15	1,46 €	1,32 €	1,20 €
	16h30-18h00	2,48 €	2,23 €	1,98 €
	16h30-19h00	3,11 €	2,81 €	2,53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

**ACCEPTE**

les tarifs présentés dans les tableaux ci-dessus.

Adopté à la majorité, 14 pour, 3 abstentions : Mesdames DUFROU et DAZIN, Monsieur MORVAN, 2 contre : Monsieur MORIN et Madame ROUSSEAU.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/06/2021  
Le Maire



Olivier BARRÉ

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

**A été nommé secrétaire** : Mme CLASSEAU Evelyne

### 2021-35 – CONVENTION AVEC LAVAL-AGGLOMERATION - TRAVAUX RUE MAURICE COURCELLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Saint-Jean-sur-Mayenne souhaite réaliser des aménagements de surface sur la rue Maurice Courcelle suite à la réfection des réseaux d'eaux usées qui auront lieu en 2022.

L'impact de ces travaux nécessite une coordination avec Laval-Agglomération qui souhaite pour sa part réhabiliter les réseaux d'assainissement eaux usées, une proposition de convention est jointe en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes (en annexe) concernant la rue Maurice Courcelle avec Laval-Agglomération.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/06/2021  
Le Maire

Olivier BARRÉ



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

**A été nommée secrétaire** : Mme CLASSEAU Evelyne

### 2021-36 – CONVENTION AVEC MAYENNE FIBRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Mayenne Fibre s'est vue confier en application de l'article L.1425-1 du CGCT au titre de la participation à l'exécution d'une mission de service public en matière de communication électroniques, la conception, le financement, l'établissement et l'exploitation technique d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit sur le territoire du Département de la Mayenne.

La mise à jour de la convention (en annexe) permet aux équipes de Mayenne Fibre d'exploiter et de maintenir le réseau sur la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne pendant 20 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention avec Mayenne Fibre (en annexe).

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/06/2021  
Le Maire

Olivier BARRÉ



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

**A été nommé secrétaire** : Mme CLASSEAU Evelyne

### 2021-37 – VENTE DE PARCELLE COMMUNALE DÉCLASSÉE A LA BOUSSARDIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette parcelle cadastrée n°294, d'une superficie de 91 m<sup>2</sup>, sise à La Boussardière à Saint-Jean-sur-Mayenne a fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 19 novembre 2020 afin de procéder au déclassement du domaine public communal.

Il rappelle que cette parcelle est enclavée et totalement attenante à la propriété du demandeur. La vente de cette parcelle permettra de régulariser la limite cadastrale de cette propriété. Le tarif de cette parcelle est fixé à 11,00€ le m<sup>2</sup>, les frais d'acte administratif et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité,

#### **ACCEPTE**

de fixer le tarif de cette parcelle à 11.00 € le m<sup>2</sup>, frais d'acte administratif et de bornage à la charge de Monsieur Fabien THOMINE, acquéreur de cette parcelle.

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/06/2021  
Le Maire

Olivier BARRÉ



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	13

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 6

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

**A été nommée secrétaire** : Mme CLASSEAU Evelyne

### 2021-38 – RECTIFICATION - DENOMINATION DE VOIE - IMPASSE DES GRANDES MÉES

Monsieur le Maire expose le rapport suivant,

Une demande a été faite de la SCI des Grandes Mées et du Défenseur des droits, Monsieur LE LAY, afin de faire une rectification de la délibération 2020-47,

La proposition de dénomination de la voie nommée « impasse des Petites Mées » est donc modifiée par cette délibération et est renommée « impasse des Grandes Mées »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité,

#### **DÉCIDE**

De renommer la voie « Impasse des Grandes Mées » comme indiquée par cette présente délibération,

#### **AUTORISE**

le maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à la majorité, 13 pour, 6 abstentions : Mesdames DUFROU, ROUSSEAU et DAZIN, Messieurs MORVAN, MORIN et BOUVIER.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/06/2021  
Le Maire

Olivier BARRÉ



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	15

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 4

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

**A été nommée secrétaire** : Mme CLASSEAU Evelyne

### 2021-39 – TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme et travaux, présente au conseil municipal un devis réceptionné concernant des travaux de voirie, réfection des chemins ou espaces communaux suivants :

Le Parc des Sports, route de La Chaussonnerie, Chemin des Courbes, Rue de l'Ancienne Mairie, Place du Verger, rue de La Perrière et rue Saint-Trèche.

**Entreprise EUROVIA** 25 015,10€ H.T. soit **30 018.12€ T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

**ACCEPTE**

Le devis d'EUROVIA pour la somme de 30 018.12 € T.T.C.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ce devis et de mandater cette dépense à l'article 2151 OP 460 du budget primitif 2021.

Adopté à la majorité : 15 pour, 4 abstentions : Mesdames ROUSSEAU et DAZIN, Messieurs MORVAN et MORIN.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/06/2021  
Le Maire

Olivier BARRÉ

